



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/43/L.32  
4 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-troisième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 85 b) de l'ordre du jour

FORMATION ET RECHERCHE : UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

Université des Nations Unies

Autriche, Bangladesh, Colombie, Égypte, Finlande, Ghana, Islande,  
Japon, Jordanie, Maroc, Mexique, Népal, Pays-Bas et Philippines :  
projet de résolution

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives à l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les activités de l'Université en 1987 <sup>1/</sup> et leur évolution en 1988, telles qu'elles ont été présentées par le Recteur de l'Université le 25 octobre 1988,

Prenant note avec satisfaction des contributions volontaires versées jusqu'à présent par les gouvernements ou provenant d'autres sources à l'appui de l'Université,

Prenant note également avec satisfaction de l'appui que le Gouvernement japonais continue d'apporter au développement d'ensemble de l'Université, notamment à la construction d'un siège permanent à Tokyo,

Sachant gré au Gouvernement finlandais de l'appui soutenu, financier et autre, qu'il accorde au premier centre de recherche et de formation créé par l'Université, à savoir l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement,

Prenant note de la décision 5.2.1 adoptée le 31 mai 1988 par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa cent vingt-neuvième session,

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 31 (A/43/31).

1. Se félicite des succès que l'Université des Nations Unies a obtenus dans l'application de programmes de recherche, de formation spécialisée et de diffusion des connaissances, au titre de la première Perspective à moyen terme (1982-1987);

2. Se félicite de l'unification du programme d'ensemble de l'Université et de la restructuration du Centre universitaire de Tokyo;

3. Note avec satisfaction que l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement a sensiblement progressé dans ses travaux sur les trois thèmes de recherche inscrits à son programme initial, à savoir "Faim et pauvreté - le milliard d'habitants les plus pauvres", "Monnaie, finances et commerce - une réforme pour le développement mondial" et "Développement et transformation technologique - la gestion du changement"; et que ses premières publications de recherche importantes sont près de paraître;

4. Note avec préoccupation les difficultés que rencontre l'Université des Nations Unies pour assurer le financement des premières activités de l'Institut des ressources naturelles en Afrique;

5. Se félicite de l'offre faite par le Gouvernement néerlandais en vue de la création et de l'exploitation d'un centre de recherche et de formation de l'Université sur les technologies nouvelles;

6. Prie l'Université des Nations Unies, lorsqu'elle établira son rapport à l'Assemblée générale, de prendre en considération les observations formulées par des gouvernements à l'Assemblée au sujet de la façon dont l'Université rend compte de ses activités, notamment en renforçant le contenu analytique dudit rapport;

7. Note que l'Université des Nations Unies poursuit et intensifie sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses organismes et les institutions spécialisées, d'une part, et avec la communauté universitaire et scientifique internationale, y compris les centres de recherche nationaux, de l'autre, ce qui lui permet de mieux traiter des questions et problèmes de portée mondiale et de diriger davantage ses activités sur les aspects de ces questions et problèmes qui intéressent particulièrement le système des Nations Unies et la communauté universitaire mondiale;

8. Prie l'Université de continuer d'intensifier sa campagne d'appels de fonds afin d'étoffer son fonds de dotation et son fonds des opérations courantes de manière à pouvoir accroître ses ressources de base;

9. Fait vivement appel à tous les Etats pour qu'ils prennent connaissance des progrès réalisés par l'Université des Nations Unies et de l'utilité de ses travaux dans les domaines qui intéressent l'Organisation des Nations Unies, versent sans délai des contributions généreuses à son fonds de dotation et versent des contributions pour assurer les opérations courantes de l'Université, notamment le financement de ses centres et programmes de recherche et de formation, et lui permette ainsi de remplir efficacement son mandat, conformément à sa charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

-----